

Procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 02 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mme, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPF, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Christian MINO, Quentin SONNET, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Cécile AMRANE (procuration à Stéphanie BAUDIER), Denis BARIOD (procuration à Guy VUILLEMOT)

Absents non excusés :

Quorum (mini 8 présents) : ok

Mme le Maire ouvre la séance à 19h15 cette séance est dédiée à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 (décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs).

Désignation du secrétaire de séance (également secrétaire pour les élections) : Guy VUILLEMOT

ELECTION

L'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 fixe pour la commune de Clairvaux-les-lacs le nombre de délégués titulaires : 3, et le nombre de délégués suppléants : 3, ainsi que le mode de scrutin des titulaires et des suppléants qui est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le Conseil Municipal est en mesure de délibérer valablement car la majorité des membres en exercice est présente.

M. le Président propose au Conseil de constituer le bureau électoral conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral :

Président du Bureau : Hélène MOREL-BAILLY, maire

- Les 2 membres du Conseil les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - o Jacques BAILLY
 - o Marie-Claire CLOSCAVET
- Les 2 membres du Conseil les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
 - o Quentin SONNET
 - o Marine PIAULY
- Le secrétaire : Guy VUILLEMOT

Le Président a reçu les candidatures des listes suivantes :

- Liste « Clairvaux »

Election des délégués :

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à l'élection de 3 délégués. Chaque Conseiller Municipal, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a commencé à 19h28, il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- Liste « Clairvaux » : 11 voix soit 3 délégués titulaires

Sont élus délégués titulaires les personnes suivantes :

- M. BARIOD Denis
- Mme MOREL-BAILLY Hélène
- M. VUILLEMOT Guy

Election des suppléants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- Liste « Clairvaux » : 11 voix soit 3 délégués *suppléants*

Sont élus délégués suppléants les personnes suivantes :

- Mme BIOLAND Sophie
- M. SONNET Quentin
- Mme BAUDIER Stéphanie

Approbation du compte-rendu du 11 mai 2023 :

- Marie-Louise RENAUX, pour revenir sur le point concernant les RODP, demande si le manège qui s'installe l'été sur la place de l'église sera soumis à une RODP. Réponse : Oui conformément à la réglementation ils y seront soumis et devront payer une redevance, les années précédentes ils remettaient des tickets gratuits à la commune.

Elle demande également si les commerçants ont été informés. Réponse : c'est prévu mais en allant les voir pas en envoyant un courrier.

- Jérôme RIDET soulève le problème de l'article dans la Voix du Jura, dans lequel était écrit que Mme le maire avait dit que les élus de l'opposition l'avaient menacée de mort, et demande pourquoi ils n'en ont pas été prévenus. Réponse : Mme le maire n'a pas vu cet article avant sa publication et n'a jamais accusé les élus de l'opposition mais effectivement lors du dossier du plongeur elle a reçu des menaces des opposants à son démantèlement donc de « l'opposition » en général mais pas des « élus de l'opposition ». Elle a d'ailleurs contacté la Voix du Jura pour demander un démenti car ce sont des accusations diffamatoires. Les élus de l'opposition ont également fait paraître un démenti, sans non plus en informer Mme le maire...

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin			X
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14	0	1

1. FINANCES

1.1. Subventions aux associations :

Lors du conseil du 11 mai il a été convenu de reporter à cette séance l'attribution des subventions aux associations et le tableau prévisionnel d'attribution a été communiqué à la commission à l'issue du dernier conseil mais aucune remarque, question ou sujétion n'a été formulée depuis.

Marie-Claire CLOSCAVET fait remarquer que des associations bénéficiant de subventions les années précédentes n'avaient rien cette année. Me le maire explique que c'est exact mais que ces associations n'ont pas présenté de demande. Sophie BIOLAND confirme et précise qu'elle a relancé à plusieurs reprises et même proposé de l'aide si besoin. Marie-Claire demande si la totalité de l'enveloppe budgétaire a été distribuée car il y aura peut-être des demandes spécifiques avant la fin de l'année. Réponse il reste environ 1600€ sur l'enveloppe prévue initialement.

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION ALLOUEE 2022
ADMR	800
AMICALE DONNEURS DE SANG	800
Amicale du personnel COSPEC	2200
UNION MUSICALE CLAIRVALIENNE	2.500
CHORALE CLAIRPONTOISE	850
HEMISPHERE	320
Energie et bienêtre	280
HOPE DANSE	160
TENNIS	1.000
BASKET	1.100
AMICAL PETANQUE	600
AIDE HUMANITAIRE	200
JURA LACS FOOTBALL	3.000
GYM V CLAIRVAUX	800
Club Omnisport Clairvalien	2.700
AS Collège	1.650
AMIS DE L'ORGUE	2.600
TOTAL	21.560

Mmes Clocavet, Renaux et Amrane ne participent pas au vote car elles sont membres de bureau d'associations concernées (reste 12 votants)

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile				MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise			
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire				TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			X
MINO Christian	X			TOTAL	10	0	2

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Point sur les travaux en cours :

M Jacques BAILLY prend la parole

- Travaux Grande Rue : reste à faire la peinture, la signalisation, la résine et les potelets
- Voirie lotissement : enrobés initialement prévus pour le 30/05 seront faits début juillet, l'entreprise Goyard ayant eu une urgence sur un chantier à St Claude.
- Barrière plage : lancement au 15/06, tests ok
- Surveillance plage : à partir du 01 juillet, même prestataire que l'an passé, commandes pour défibrillateur, bouteille oxygène et fournitures en cours
- Bâtiment CIL : début des travaux semaine prochaine
- Planimètres : implantation prévue courant juin
- Point à temps fait et marquages au sol en cours
- Rue du Tronchet et Gine : remise en état de la voirie faite (reste enlèvement poteaux et fils télécom)
- Croix d'Avin : reste un tampon à relever ce qui devrait être fait semaine prochaine
- City Park : nous avons eu l'information que l'étude des dossiers de demande de subvention par l'ANS ne serait pas avant septembre, ainsi en raison des délais des procédures de marché soit nous abandonnons ce projet pour cette année et stoppons la procédure de marché en cours soit nous procédons ce jour à l'attribution du marché suite à l'analyse des offres qui a été faite.

Rappel de la délibération du 08/12/2022 qui validait le projet et sollicitait des subventions pour un total de dépenses de 147.500€ comprenant les équipements, le terrassement et le revêtement de sol

Après analyse des offres il est proposé de retenir la société SATD avec une offre à 82.202€ HT comprenant fourniture des équipements et une partie de revêtement de sol. Une délibération sera à prendre au prochain conseil pour la partie terrassement et sol après réception des devis réactualisés selon les prescriptions de l'entreprise retenue pour les équipements (devis à ce jour autour de 40.000€ HT). Sur ce dossier nous n'avons pour l'instant que la subvention de TEC à hauteur de 10.000€, l'ANS et la Préfecture travaillant de pair sur les dossiers on n'aura pas de suite avant l'automne.

Il faudrait faire passer une demande de subvention au Crédit-Agricole.

Choix de retenir SATD pour le marché city park, aire de jeux, aire de fitness :

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise			X
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique			X
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	13		2

Marie-Louise RENAUX demande pourquoi il y a eu à nouveau des travaux sur le parking du 19/03/62. Réponse, les dalles posées n'étaient pas de la hauteur fixée sur le marché (plus minces) elles ont donc été remplacées.

3. URBANISME

3.1. Dossiers d'urbanisme en cours :

Mme Stéphanie BAUDIER prend la parole :

Demandes reçues depuis le dernier conseil :

Déclarations préalables :

- Création de fenêtres et pose piscine hors sol au Villaret
- Installation photovoltaïque en toiture rue Neuve
- Installation photovoltaïque en toiture Grande Rue
- Changement de menuiseries Grande Rue

Permis de construire :

- Rénovation maison d'habitation pour création de gîte rue Neuve

Rejet :

- Pas de rejet

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Délibération pour vente de l'ancienne gare suite à la constitution en SAS de l'acquéreur :

Le conseil a délibéré le 09/06/2022 pour la vente de la parcelle AK277 à Mme Jaillet et M Dasilva, une SAS ayant été constituée par ces acquéreurs pour cette opération il convient de reprendre une délibération au nom de la SCI Boras Boras (autres conditions inchangées).

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise		X	
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme		X	
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire		X		TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			X
MINO Christian	X			TOTAL	10	3	2

4.2. Demande de rachat d'une aire de jeux :

Lecture est faite du courrier reçu pour le rachat de l'aire de jeux vers la salle des fêtes.

Le conseil doit se prononcer sur cette éventuelle vente et ses conditions.

A l'unanimité le conseil ne souhaite pas vendre cette aire de jeux, cependant si la personne intéressée veut la démonter et la récupérer lorsque la commune la remplacera cela peut être envisagé.

4.3. Renouvellement de la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) :

La commune a la certification PEFC depuis plusieurs années. Ce label, obtenu pour une période de 5 ans, permet de certifier la gestion durable de notre forêt et donne accès à certains marchés, ceci est fait en accord avec l'ONF qui gère la forêt communale.

Afin de demander le renouvellement de cette certification il est demandé au conseil de délibérer.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15	0	0

4.4. Vente de la colonie de St Ouen :

Lors du précédent conseil Mme le maire a parlé du courrier reçu de St Ouen pour la mise en vente de l'ancienne colonie. Le bien est constitué de 16 bâtiments à usage de colonie, d'un gymnase et d'une piscine désaffectée sur 152 025m² le tout estimé par les domaines à 315.000€. Il n'y a pas eu de commentaire particulier sur ce point mais afin de pouvoir répondre définitivement à St Ouen, qui a laissé priorité à la commune pour se positionner, il est demandé au conseil de préciser sa position sur cette possibilité.

Marie-Claire CLOSCVET demande si on a connaissance de la liste des offres qui auraient été faite à St Ouen. La réponse est que nous avons eu connaissance de 2 projets (Ecolieu et Ecotopia) mais pas d'autres propositions. D'autre part on rappelle que ce lieu n'est pas desservi par le réseau d'eau potable, qu'il n'y a pas de défense incendie aux normes et que son classement est prévu en N dans le PLUi ce qui ne laisse pas de possibilité d'en faire des habitations ou une activité de loisir.

Mme le maire demande au conseil s'il souhaite se porter acquéreur de ce bien :

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile		X		MOREL-BAILLY Hélène		X	
BAILLY Jacques		X		PIAULY Marine		X	
BARIOD Denis		X		RENAUX Marie-Louise		X	
BAUDIER Stéphanie		X		RIDET Jérôme		X	
BIOLAND Sophie		X		SONNET Quentin		X	
CLOSCAVET Marie-Claire		X		TAURINES Dominique		X	
KAUPT Eliane		X		VUILLEMOT Guy		X	
MINO Christian		X		TOTAL	0	15	0

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme le maire donne lecture du mail reçu de la Préfecture concernant le dossier d'Adap qui a été déposé par la commune en 2016 (engagements de travaux entre 2016 et 2019 mais aucune déclaration d'AT déposée depuis) et qui a déjà fait objet d'un 1^{er} rappel en 2021. Après vérification certains travaux ont été faits et 2 bâtiments concernés ont été vendus (trésorerie et ancien office du tourisme). Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas se lancer dans ce dossier vu les contraintes réglementaires croissantes et le manque de moyens. Mme le maire souligne le caractère obligatoire mais suit l'avis de son conseil. Un point sera néanmoins fait mais la commune n'a pour l'instant pas les moyens humains et financiers pour lancer tout le dossier qui n'a pas été suivi précédemment.

Quentin SONNET informe de la cérémonie pour le 18/06 qui aura lieu le 17/06 à 17h30 à Clairvaux et à 18h30 à Bissia.

Dominique TAURINES demande si on a des informations sur le dossier Odésia. Oui il y a eu une réunion mais on a signé un accord de confidentialité et un compte rendu officiel nous sera remis pour information au conseil municipal.

ELIANE kaupt, déléguée au SIVOS, rapporte qu'après visite d'un expert il ne sera pas possible d'accueillir des tous petits (normes). Concernant la cantine, service déficitaire à hauteur de plus de 30.000€, vu l'augmentation de tarif annoncé par le prestataire il a été décidé d'augmenter les tarifs d'environ 15% (on reste avec un tarif inférieur aux autres Sivos).

Mme le Maire lève la séance à 20h25

Prochain conseil prévu le **JEUDI 13 juillet** à 19h15

Le secrétaire

Le maire

